

Justification de sa venue au pouvoir de par sa légitimité historique

Une prise de pouvoir légitimée par l'armée et le peuple français (du moins sa représentation nationale), légitimité qu'il ne reconnaît pas à la Haute Cour qui le juge

Justification de la politique menée durant l'Occupation ...

... Dont les actes odieux sont justifiés par la fatigue de l'âge (= appel au pathos) et par la contrainte militaire imposée par l'ennemi

Déclaration de Philippe Pétain lors de son procès

C'est le peuple français qui, par ses représentants, réunis en Assemblée nationale, le 10 juillet 1940, m'a confié le pouvoir. C'est à lui que je suis venu rendre mes comptes. La Haute Cour telle qu'elle est constituée, ne représente pas le peuple français, et c'est à lui seul que s'adresse le Maréchal de France, chef de l'État. [...] J'ai passé ma vie au service de la France. Aujourd'hui, âgé de près de 90 ans, jeté en prison, je veux continuer à la servir, en m'adressant à elle une fois encore. Qu'elle se souvienne ! J'ai mené ses armées à la victoire en 1918. Puis, alors que j'avais mérité le repos, je n'ai cessé de me consacrer à elle. J'ai répondu à tous ses appels, quels que fussent mon âge et ma fatigue. Le jour le plus tragique de son Histoire, c'est encore vers moi qu'elle s'est tournée. Je ne demandais rien, je ne désirais rien. On m'a supplié de venir : je suis venu. Je devenais ainsi l'héritier d'une catastrophe dont je n'étais pas l'auteur, les vrais responsables s'abritaient derrière moi pour écarter la colère du peuple. Lorsque j'ai demandé l'armistice, d'accord avec nos chefs militaires, j'ai rempli un acte nécessaire et sauveur. [...] Le pouvoir m'a alors été confié et légitimement reconnu par tous les pays du monde, du Saint-Empire à l'U.R.S.S. De ce pouvoir, j'ai usé comme d'un bouclier pour protéger le peuple français. Je suis demeuré à la tête d'un pays sous l'occupation. Voudra-t-on comprendre la difficulté de gouverner dans de telles conditions ? Chaque jour, un poignard sur la gorge, j'ai lutté contre les exigences de l'ennemi. L'Histoire dira tout ce que je vous ai évité quand mes adversaires ne pensent qu'à me reprocher l'inévitable. L'occupation m'obligeait à ménager l'ennemi, mais je le ménageais que pour vous ménager vous-mêmes, en attendant que le territoire soit libéré. L'occupation m'obligeait aussi, contre mon gré et contre mon cœur, à tenir des propos, à accomplir certains actes dont j'ai souffert plus que vous, mais devant les exigences de l'ennemi, je n'ai rien abandonné d'essentiel à l'existence de la patrie. Au contraire, pendant quatre années, par mon action, j'ai maintenu la France, j'ai assuré aux Français la vie et le pain, j'ai assuré à nos prisonniers le soutien de la nation. Que ceux qui m'accusent et prétendent me juger s'interrogent du fond de leur conscience pour savoir ce que, sans moi, ils seraient peut-être devenus. Pendant que le général de Gaulle, hors de nos frontières, poursuivait la lutte, j'ai préparé les voies à la libération, en conservant une France douloureuse mais vivante. [...] C'est l'ennemi seul qui, par sa présence sur notre sol envahi, a porté atteinte à nos libertés. [...] Malgré d'immenses difficultés, aucun pouvoir n'a, plus que le mien, honoré la famille et pour empêcher la lutte des classes, cherché à garantir les conditions du travail à l'usine et à la terre.

Déclaration de Philippe Pétain à son procès devant la Haute Cour, le 23 juillet 1945 in Fred Kupferman, *Le Procès de Vichy*, Pucheu, Pétain, Laval, Editions Complexe, 2006, p.107-109.